

besoin de crédit. Les gros cultivateurs ont tout ce qu'il leur faut, comme c'est le cas de l'honorable député d'Assiniboïa. Il ne pourrait obtenir un prêt même s'il n'était pas député.

M. Argue: Je suis un petit cultivateur.

L'hon. M. Hamilton: Il possède assez de terre pour se tirer d'affaires.

M. Argue: Je suis un petit cultivateur ayant trop de dettes pour pouvoir obtenir un prêt: je ne serais pas un bon risque.

L'hon. M. Hamilton: Aux termes de la présente loi, nous ne pouvons prêter qu'au petit cultivateur. Ce qui m'amène, monsieur le président, à ce que je crois être le cœur même du débat jusqu'ici.

Les députés du parti libéral qui, à la remorque du représentant d'Assiniboïa, ont déclaré qu'il fallait faire plus grand cas des petits cultivateurs, m'ont tout d'abord amusé, puis étonné. Je savais ce que le député d'Assiniboïa dirait et je l'appuie, savoir qu'il n'est pas bon que des fonctionnaires, des bureaucrates, s'enferment dans une définition étroite; il faut savoir juger les faits tels qu'ils sont, pouvoir juger chaque cas en particulier et faire les adaptations qui s'imposent. Le député a bien raison. Il faudrait que chaque entreprise agricole augmente sa rentabilité, c'est sous cet angle qu'il faut voir le problème.

Quelques nouveaux députés ont déclaré au comité, bien innocemment, qu'il fallait accorder davantage de prêts aux petits cultivateurs. Mais c'est exactement ce que nous avons fait! Apprécions la différence entre ce qui a été fait ces trois dernières années et ce qui s'est fait du temps de l'ancienne Commission du prêt agricole.

Monsieur le président, je ne veux pas sortir le comité de son apathie en lui rappelant la détresse des années trente et de l'époque qui a suivi la guerre. Les cultivateurs, qui n'avaient pas eu d'argent pendant la guerre, avaient usé leurs machines jusqu'au bout. Ils n'avaient pas la possibilité d'améliorer ou d'agrandir leur exploitation, mais après la guerre, sous le régime libéral, quand les affaires reprirent, la Commission du prêt agricole leur refusa le crédit nécessaire.

Cette suite lamentable de refus, non pas seulement des refus provisoires mais des refus définitifs, apparaît dans ce diagramme qui figure au compte rendu de la Chambre des communes. Les députés pourront voir comment la ligne du graphique a monté en flèche à partir de 1957 jusqu'à cette année où nous avons prêté 80 millions de dollars. La ligne dépasse même le cadre supérieur du graphique.

M. Teillet: De gros cultivateurs.

L'hon. M. Hamilton: Certes pas.

M. Teillet: Je peux le prouver.

L'hon. M. Hamilton: De petits cultivateurs.

M. Argue: Monsieur le président, le ministre me permettrait-il une question?

L'hon. M. Hamilton: Lorsque j'aurai fini mes observations, s'il vous plaît. Ceci est très important. J'essaie de faire ressortir un argument.

M. Argue: C'est justement à ce propos-là que je voulais poser une question.

L'hon. M. Hamilton: Je tiens à bien préciser que si un petit cultivateur s'adresse à la Société du crédit agricole, qu'il possède 12 acres en Colombie-Britannique, 40 acres en Nouvelle-Écosse, 100 acres dans la province de Québec...

M. Matheson: Et Leeds?

L'hon. M. Hamilton: ...180 acres dans le comté de Leeds—et je sais qu'il y en a là-bas—ou 500 acres dans l'Ouest, ces gens, d'après moi, peuvent être considérés, dans la plupart des cas, comme de petits cultivateurs. Celui qui ne gagne pas suffisamment pour accorder à sa famille les commodités ordinaires que peut se payer le citadin moyen travaillant dans une usine, est, je le soutiens, un petit cultivateur. Monsieur le président, les membres du comité savent-ils bien que, nonobstant la hausse sans précédent du revenu agricole réalisée au Canada ces cinq dernières années, le cultivateur moyen ne retire que \$2,400 par année pour chaque exploitation agricole. Ces chiffres s'appliquent à quatre années de la dernière période quinquennale. Pensez-y bien! Comme la plupart des fermiers ont investi dans leur ferme entre \$25,000 et \$100,000, ce montant de \$2,400 n'est même pas aussi élevé que l'intérêt sur leur mise de fonds. Pourtant, c'est le revenu total du cultivateur.

Il faut recourir aux faits eux-mêmes, et non pas aux chiffres moyens, pour bien comprendre la situation. Le revenu de bien des fermiers est nettement inférieur à \$2,400. Je me suis fait un point d'honneur, pour ainsi dire, de signaler non seulement au Parlement, mais aussi à la population canadienne, qu'aucun ministre de l'Agriculture, qu'aucun gouvernement canadien, ne peut être satisfait de lui-même et content de son œuvre alors que le revenu d'un si grand nombre de fermiers est même inférieur à \$2,400.

Monsieur le président, voilà pourquoi, chaque fois qu'il m'a été donné de m'adresser aux cultivateurs de l'Ouest pendant la campagne—on ne m'a laissé prononcer cependant que peu de discours—j'ai fait remarquer que nous avons eu la vie dure pendant dix